

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D24-07-24 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE MIRAMBEAU DE CASTILLON LA BATAILLE

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées
Considérant qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage au stade Mirambeau,

Décide

Article 1 : Le marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage du stade Mirambeau de Castillon la Bataille est attribué à la société INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, siret 899 889 059 00080, pour un montant total de 77.758,90€ ht qui inclus la prestation « contrôle de conformité mécanique et de stabilité de l'ensemble des candélabres » pour un montant de 6187,50€ ht. »

Article 2: Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 2 juillet 2024

**Le Maire
Jacques Breillat**



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240702-D240724-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024